

Déclaration PAC 2020

L'expertise de la Chambre d'agriculture à vos côtés !

Vous souhaitez un accompagnement, contactez-nous au 05.62.61.77.13. pour réserver votre rendez-vous

Ce que permet le report au 15 juin

✓ Les aides concernées

La date limite de dépôt des dossiers PAC est reportée au 15 juin, compte tenu du contexte sanitaire actuel. Mais comme les années précédentes, la situation de l'exploitation au regard de son éligibilité aux aides s'apprécie au 15 mai 2020.

Ce report au 15 juin concerne toutes les demandes d'aides surfaciques, à savoir les aides découplées (DPB, aide verte, surprime), les aides couplées végétales, l'ICHN, les MAEC et les aides à l'AB (conversion et maintien), l'aide à l'assurance récolte. Les bénéficiaires des aides à la restruc-

turation du vignoble soumis à la conditionnalité et à l'obligation de déposer une déclaration de surfaces, peuvent aussi le faire jusqu'au 15 juin 2020 sans pénalité.

Par contre, la date limite du dépôt des aides bovines (ABA, ABL, aides aux veaux sous la mère et veaux en AB) reste fixée au 15 mai 2020. Les justificatif concernant les aides aux veaux sous la mère (attestation de l'ODG) ou les veaux bio (attestation de l'organisme certificateur) peuvent toutefois être déposée jusqu'au 15 juin.

✓ Le dépôt tardif

En conséquence du report de la date limite de dépôt, la période de dépôt tardif est décalée du 16 juin au 10 juillet inclus. Le dépôt de la déclaration PAC au cours de cette période est autorisé mais donne lieu à l'application d'une pénalité de 1% par jour de retard.

Le dépôt n'est plus autorisé à compter du 11 juillet 2020.

Attention ! les clauses de transfert de DPB peuvent être déposées jusqu'au 15 juin. Le dépôt tardif reste autorisé jusqu'au 10 juillet mais dans ce cas la pénalité est de **3 % par jour de retard !**

✓ Les modifications des dossiers déposés

Un dossier déposé et signé dans Telepac au 15 mai 2020 ne pourra plus être modifié dans Télépac dans la période du 16 mai au 15 juin 2020. Il conviendra pour ces dossiers d'utiliser le formulaire papier spécifique.

La modification des dossiers est possible sans pénali-

té jusqu'au 30 juin 2020. Une pénalité de 1 % par jour ouvré s'applique à partir du 1er juillet jusqu'au 10 juillet inclus si la modification entraîne une augmentation des aides. Les dossiers de modification ne sont plus recevables à compter du 11 juillet, sauf cas particuliers.

En 2020,
toujours plus près
de chez vous

**Auch, Eauze, Juillac,
Lectoure, Lombez, Riscle ou
Vic-Fezensac**



✓ Préparer sa déclaration, une nécessité

En cas de changement de statut juridique, d'associés, nouvel exploitant, pensez à mettre à jour vos informations personnelles auprès de la DDT dès à présent.

✓ Se faire accompagner, un appui pour plus de sécurité

Nos experts vous proposent plusieurs formules, choisissez la vôtre ! Un rendez-vous individuel et personnel avec un conseiller spécialisé, la base de chaque formule pour télédéclarer ensemble votre dossier.

✓ L'expertise du réseau des Chambres d'agriculture

- Des conseillers experts,
- Service après-vente pour tout ce qui relève de la conformité de la déclaration,
- Indépendance et objectivité du conseil.

Formule PAC Eco ou PAC EcoBio

De l'expertise sur :

- Identification des points de vigilance à partir des retours des dossiers PAC des années antérieures
- Mise à jour du registre parcellaire graphique et identification des cultures
- Vérification des critères verdissement ou respect des engagements AB
- Demande ICHN
- Déclarations des aides bovines
- Editions des formulaires.

Formule Pack Sécurité

Formule Pac Eco ou Pac EcoBio enrichie de l'accompagnement :

- Suivi par votre conseiller référent
- Diagnostic conditionnalité
- Réalisation du Plan Prévisionnel de Fumure y compris l'analyse d'un reliquat azoté sur une parcelle de référence
- Assistance en cas de contrôle

Formule Pack Confort

Formule Pack Sécurité complétée en plus de la réalisation de tous vos enregistrements réglementaires durant toute la campagne.

Nos tarifs et conditions générales de vente sur simple demande.

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Un outil à votre service : 

De la sécurité à la performance

MesParcelles en bref



N°1
du marché



35 000
exploitations
utilisatrices



6 150
ingénieurs
et techniciens



11 500
plans de fumure



14 000
déclarations PAC
réalisées avec
MesParcelles